



Interpretation jugement

Par sbarra

Bonjour

J'ai besoin d'aide concernant l'interprétation du nouveau jugement (3ieme) concernant le DVH du père de ma fille. Ce nouveau jugement élargie la DVH des fins de semaine impairs du dimanche soir au lundi matin (maintenant il dépose la petite directement le lundi matin à l'école).

- en période scolaire :

* les fins de semaines impaires à compter du vendredi sortie des classes jusqu'au lundi rentrée des classes ;

* les semaines paires du mercredi sortie des classes au vendredi rentrée des classes ;

Concernant les vacances scolaires

- pendant les vacances scolaires : la moitié de toutes les vacances scolaires (première moitié des vacances les années paires, et deuxième moitié des vacances les années impaires),

Sachant que jusqu'à présent ma fille rentrait le soir qui précède la rentrée des classes et que le nouveau jugement ne précise rien concernant une quelconque modification suis-je en droit (d'un point de vue strictement juridique) de prétendre qu'il dépose la petite le dimanche soir comme d'habitude ou son interprétation est-elle correcte et peut-il la déposer directement le lundi matin à l'école?

Je vous remercie d'avance de votre aide.